



Municipalité de Saint-Louis- de-Blandford

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 5 novembre 2024 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de monsieur Yvon Carle, maire.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Chantale Komlosy
Siège #2 - Marc Bédard
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc
Siège #4 - Sylvie Salois

Est / sont absents:
Siège #5 - Élisabeth Hamel
Siège #6 - Lucie Crête

Est également présent, monsieur Daniel Tremblay, Directeur-Général, qui agira comme greffier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

2024-11-232

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024
- 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024

5 - FINANCES

- 5.1 - Adoption des comptes du mois d'Octobre 2024
- 5.2 - Contribution financière à l'école Sainte-Marie
- 5.3 - Contribution aux Paniers de Noël

6 - LÉGISLATION

- 6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 369-2024 : Règlement de régie interne

7 - ADMINISTRATION

- 7.1 - Calendrier municipal 2025
- 7.2 - Droit de passage Club Quad
- 7.3 - Embauche de l'adjointe administrative
- 7.4 - Demande à Emploi d'été Canada
- 7.5 - Appui à la grande semaine des tout-petits

DG ou PCA

Maire

- 8 - Mandat pour le passage d'une niveleuse
- 9 - Embauche de Phil Lauzon
- 10 - VARIA
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-11-233 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-11-234 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - FINANCES

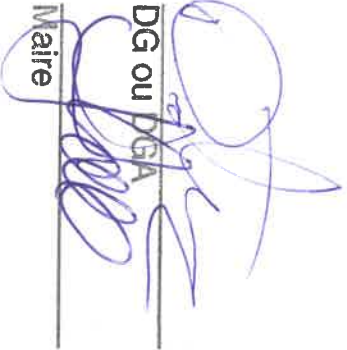
2024-11-235 5.1 - Adoption des comptes du mois d'Octobre 2024

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



DG ou DGA

Maire

2024-11-236

5.2 - Contribution financière à l'école Sainte-Marie

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de l'école Sainte-Marie pour diverses activités dont la soirée de Noël ;

ATTENDU QU'il y a 49 enfants de la municipalité qui fréquente l'école Sainte-Marie ;

EN CONSÉQUENCE, nous octroyons une contribution financière de 490 \$ à l'école pour leurs activités.

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-11-237

5.3 - Contribution aux Paniers de Noël

ATTENDU QUE le temps des fêtes s'en vient à grand pas et que certaines familles ont plus besoin d'aide dans à cette occasion ;

ATTENDU QUE les familles dans le besoin sur le territoire de Saint-Louis-de-Blandford reçoivent l'aide des organismes ORASSE ainsi que Partage St-Eusèbe ;

EN CONSÉQUENCE, nous acceptons de contribuer à la hauteur de 1200\$ à Partage St-Eusèbe et de 1000\$ à ORASSE dans leur démarche de fournir des paniers de Noël aux familles qui en ont besoin.

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-11-238

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 369-2024 :

Règlement de régie interne

AVIS DE MOTION est par la présente donnée par François-Michel Bonneau-Leclerc à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le numéro 369-2024 concernant la régie interne encadrant les séances du conseil.

Un projet de règlement a été déposé.

7 - ADMINISTRATION

2024-11-239

7.1 - Calendrier municipal 2025

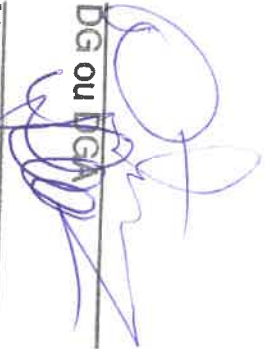
ATTENDU QUE la municipalité doit tenir 12 séances de caucus ainsi que 12 séances du conseil à raison d'une séance par mois ;

ATTENDU QU'il y aura également des élections municipales en novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, nous acceptons le calendrier tel que monté par la direction et autorisons son affichage par avis public.

Il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ


DG ou DGA
Maire

2024-11-240

7.2 - Droit de passage Club Quad

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de droit de passage de la part du Club Quad Les Baroudeurs pour l'hiver 2024-25 ;

ATTENDU QUE la municipalité maintient son interdiction de circulation aux différents types de quads sur son territoire à l'exception du rang 11 durant la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, nous autorisons le Club Quad Les Baroudeurs de circuler dans le tracé autorisé dans le rang 11 pour la saison hivernale.

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-11-241

7.3 - Embauche de l'adjointe administrative

ATTENDU QUE la municipalité a eu recours aux services d'une adjointe-administrative avec un statut temporaire suite au départ de Mme Coderre ;

ATTENDU QUE la municipalité désire conserver les services de Mme Lavoie et lui donner l'emploi avec le statut de permanent ;

EN CONSÉQUENCE, nous confirmons que Mme Lavoie est maintenant adjointe-administrative permanente à partir du 7 novembre 2024 et autorisons le Directeur-Général de faire la signature du contrat de travail.

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-11-242

7.4 - Demande à Emploi d'été Canada

ATTENDU QUE la municipalité désire, encore une fois cette année, faire la demande à Emploi et Développement Social Canada (EDSC) pour avoir une subvention salariale pour embaucher des étudiants pour un emploi d'été au sein de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

- le conseil autorise la directrice générale adjointe et le directeur général à faire une demande d'aide financière auprès de EDSC afin de recevoir une subvention salariale pour les étudiants(es) engagés (es) pour l'été 2025 ;
- le conseil autorise la directrice générale adjointe et le directeur général à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Il est proposé par Marc Bédard, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-11-243

7.5 - Appui à la grande semaine des tout-petits

ATTENDU QUE la 9e édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;


DG OU DGA
Maire

ATTENDU QUE cette grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- - d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
 - de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
 - de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
 - de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
 - de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

ATTENDU QUE les municipalités, comme gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

ATTENDU QUE les municipalités ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise le maire, Yvon Carle, à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024 comme étant la Grande semaine des tout-petits et aux membres de la direction de procéder à la levée du drapeau le 18 novembre ce qui marquera le début des festivités.

Il est proposé par Sylvie Salois, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-11-244

8 - Mandat pour le passage d'une niveleuse

ATTENDU QUE certaines des routes de la municipalité sont toujours en gravier et qu'après les mois d'été il y a de nombreux nids-de-poule dans ces routes ;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une entente avec l'entreprise RM Pepin pour les travaux de nivelage de l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, nous confions à l'entreprise RM Pepin le mandat de passer la niveleuse dans le domaine Jacques ainsi que les rues des Mélèzes et des Pionniers.

Il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2024-11-245

9 - Embauche de Phil Lauzon

DG ou DGA
Maire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford célébrera le 200^e anniversaire de l'arrivée de Charles Héon en 2025 ;

ATTENDU QUE l'une des activités du 200e anniversaire sera un spectacle du chanteur Phil Lauzon le 23 août 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, nous confirmons l'embauche de Phil Lauzon et sa troupe pour les festivités du 23 août 2025 au montant de 11 000\$.

Il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par François-Michel Bonneau-Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

10 - VARIA

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2024-11-246

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François-Michel Bonneau-Leclerc que la séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Daniel Tremblay
Greffier

Greffier

Yvon Carle
Maire

Maire

Je, Yvon Carle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

DG ou DGK

Maire